

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 6

N° 3

## ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2016

---

FAVORISER L'ASSAINISSEMENT CADASTRAL ET LA RÉSORPTION DU DÉSORDRE DE  
PROPRIÉTÉ - (N° 4260)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 3

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 6

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gage est levé.